

Prise de position du Ministère des Finances au sujet de l'évaluation des finances publiques du 28 juin 2021

- *« Une présentation plus claire des hypothèses sur lesquelles est basé le calcul du solde structurel, en indiquant l'origine d'éventuelles divergences avec celles entrant dans le calcul des prévisions du STATEC. »*

De l'encadré méthodologique qui figure dans chaque actualisation du Programme de stabilité et de croissance, il ressort qu'il n'y a aucune divergence entre les hypothèses sous-tendant les calculs des prévisions des PIB réel et potentiel du STATEC et celles utilisées dans le cadre du calcul du solde structurel. La question soulevée a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs échanges techniques entre le Ministère, le STATEC et le CNFP, notamment dans le cadre d'une réunion organisée conjointement à cet effet avec le STATEC en date du 17 mai 2018, et a été adressée entre autres dans la prise de position du Ministère des Finances relative aux recommandations formulées par le Conseil national des finances publiques dans son évaluation des finances publiques du 15 juin 2018.

La méthode harmonisée de la Commission européenne sur laquelle se base le calcul du solde structurel au Luxembourg depuis 2015 applique en effet une règle ad-hoc selon laquelle l'écart de production s'annule en fin de période (t+5) (« closure rule »). En l'absence de prévisions à moyen terme de la Commission européenne (t+3 à t+5), le calcul s'appuie sur les prévisions correspondantes du STATEC, tout en y appliquant les adaptations nécessaires afin d'assurer, dans la mesure du possible, le respect de la règle ad hoc précitée.

- *« L'établissement d'une vue d'ensemble des emprunts obligataires similaire à celle publiée dans les PSC 2019. »*

La liste complète des emprunts obligataires peut à tout moment être consultée sur le site web de la Trésorerie de l'Etat (« te.public.lu »).

- *« Étant donné que le secteur hospitalier et l'ensemble regroupant les institutions de la sécurité sociale sont composés d'entités complètement différentes quant à leur statut, fonctionnement, missions et financement, une ventilation des dépenses et des recettes entre les deux groupes d'entités devrait accompagner la présentation des données afférentes pour une appréciation correcte des dépenses et recettes du sous-secteur sécurité sociale, au moins au niveau national. »*

Plus de détails quant à la trajectoire des dépenses et des recettes du volet hospitalier dans le sous-secteur de la Sécurité sociale seront présentées dans le projet de budget pluriannuel 2021-2025 en automne.

- *« Dans le cadre du solde nominal de la sécurité sociale des explications supplémentaires concernant la diminution continue de 1,2 milliard d'euros en 2019 à 598 millions d'euros en 2025. »*

Comme à l'accoutumée, la trajectoire du solde de la sécurité sociale, qui s'explique par une augmentation continue des dépenses qui n'est pas contrebalancée par un accroissement concomitant des recettes, sera décrite à l'exposé des motifs du projet de budget pluriannuel.